

BULLETIN MUNICIPAL

N° 7 - 2020

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

MASQUES

Pour tous les habitants, quel que soit leur âge, la Commune distribuera des masques à chacun, en tissu, agréés par les pouvoirs publics.

Le Département a déjà annoncé qu'il en paierait la moitié dans la limite de 2 par personne, l'Etat aussi (mais les deux moitiés ne s'ajoutent pas ... il restera une somme à payer pour la Commune).

Une première série de ces masques en tissu, lavables, réutilisables ont donc déjà été distribués à tous les habitants qui s'étaient inscrits ou fait inscrire sur la liste ouverte en mairie. La première série distribuée concerne des masques lavables 20 fois.

Nous avons omis de le préciser lors de la distribution. Nous ne savons pas si les prochaines séries seront lavables 20 ou 30 fois. Par contre, ce qui est sûr, c'est que nous devrions pouvoir en distribuer au moins 3 par habitant.

Dans les prochains arrivages, nous espérons aussi avoir des masques pour enfants jusqu'à 12 ans.

Bien entendu, la liste ouverte en mairie n'est pas close et tout habitant peut encore s'y faire inscrire pour recevoir des masques – étant rappelé que la liste a pour unique objectif de maîtriser la distribution et de s'assurer que tout le monde pourra en obtenir.

Les personnes qui l'ont déjà demandé (et les autres aussi bien sûr) seront effacés de cette liste à la fin de l'opération de distribution.

Rappelons que dans ce fichier ne figurent que les noms et prénoms des habitants et leur adresse postale à Belrupt.

Précisons aussi que la Commune dispose de masques chirurgicaux, donc sanitaires, adaptés aux situations plus à risque. Mais à usage unique. En cas de besoin, demandez à la mairie.

IMPORTANT :

Pour recevoir ces masques, il faut donc s'inscrire sur le fichier en indiquant son nom, son prénom et son adresse. Ainsi que les mêmes renseignements pour toutes les personnes vivant au foyer (enfants à partir de 2 ans y compris). Cette inscription peut être faite par téléphone, en direct ou sur le répondeur – par mail (mairie.belrupt55@wanadoo.fr) - par lettre (glissée dans la boîte à lettres de la mairie) - par message de contact sur le site internet - ...

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera à nouveau accessible à partir **du mercredi 3 juin de 14 h 30 à 17 h 30.** Elle ne sera plus ouverte au public le vendredi.

Afin de respecter les gestes sanitaires, l'entrée se fera par la cour de l'école et la sortie se fera par le chemin menant au parc.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces quelques consignes :

- * Une seule personne à la fois
- * Dépôt des livres en rentrant à gauche
- * Port du masque obligatoire
- * Lavage des mains avec gel
- * Eviter de toucher trop de livres

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

MERCI

... à Monsieur Loïc Patenere, notre concitoyen, et à son « fablab » de Bras qui a fabriqué et offert des masques à visières à la commune, pour son personnel. Monsieur Patenere et le fablab ont également été les acteurs d'un vaste élan de solidarité locale en fabriquant et offrant de tels masques à beaucoup de soignants pendant la période du confinement (et après !)

... au foyer Parmentier qui a rejoint les familles qui ont préparé des repas pour soulager les aidants pendant la période du confinement, au profit de nos concitoyens handicapés ou malades ou tout simplement mal à l'aise pour se faire à manger tous les jours dans ces périodes difficiles.

... à Ludovic Rouyer qui a offert à la commune du matériel de sécurité pour nos futures fêtes.

... à Patrice Gérard qui a rejoint les conseillers municipaux anciens et nouveaux pour la distribution des masques dans la boîte à lettres des personnes inscrites en mairie pour cela. Toujours de beaux exemples de citoyenneté. Mais on en oublie encore très certainement : que ceux-là nous le pardonnent.

SACS JAUNES

Comme cela a été dit dans un de nos derniers bulletins nous avons reçu les nouvelles consignes de tri des déchets avec la dernière facture.

En aucun cas ils ne doivent pas être utilisés pour mettre les déchets verts (nous en avons récupéré dans la cour derrière la mairie) Merci pour votre vigilance

VITESSE EXCESSIVE DANS LES RUES

Un petit garçon du village fréquentant l'école maternelle a demandé au maire de mettre un mot dans le bulletin communal pour dire à certains chauffeurs du village qu'ils roulent trop vite et qu'ils lui font peur. Un vieux proverbe dit que la vérité sort de la bouche des enfants ...A méditer.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Saviez-vous qu'il est interdit de fumer dans une voiture où il y a un enfant (c'est une loi de juillet 2015 – reprise dans le Code de la Santé Publique à l'article L 3511-7-2) ?